



Auberchicourt,
Le 14 Novembre 2023

N° 2023/160

-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213-1,

Vu des travaux de branchement eau au niveau du 45 rue Sainte Marie à Auberchicourt,

Vu le danger présenté par la circulation aux véhicules, aux piétons,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie pleinement un arrêté de restriction de circulation et l'interdiction de stationnement dans cette rue.

ARRETE

Article 1 : La circulation dans la rue Sainte Marie au niveau du numéro 45 sera restreinte à compter du 15 Novembre 2023, et ce, pendant 30 jours. Le Stationnement sera interdit au niveau des travaux.

Article 2 : L'entreprise aura la charge de poser les différents panneaux de signalisation.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : L'Entreprise qui exécute les travaux aura la charge de poser les différents panneaux de signalisation.

Article 5 : Ampliation sera transmise :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours d'Auberchicourt,
- Monsieur le Directeur de Noréade,
- Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
- Monsieur le responsable de EVEOLE
- Service communication de la commune,

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.



Le Maire,
Marie-Hélène LEROY.

PLACE SUZANNE LANCY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

mairie.auberchicourt@wanadoo.fr